

SOLOCOREOGRAFICO YOUTH
Torino - Lyon - Frankfurt
Appel à la participation

RÈGLEMENT

Art.1 - SOLOCOREOGRAFICO YOUTH est un programme de danse international qui se déroule sur un week-end dans trois villes européennes différentes (Turin, Lyon, Francfort), conçu pour les jeunes danseurs et danseuses et dédié à la chorégraphie en solo.

Pour chaque édition, les participants auront le droit à :

- 5 ateliers de danse
- se produire sur scène
- participer à la sélection pour danser avec les professionnels
- 2 billets gratuits pour chaque spectacle du festival (1 pour le participant, 1 pour l'accompagnateur)

Après avoir interprété le solo sur scène, un jury de professionnels du domaine de la danse sélectionnera trois danseurs, qui seront invités à danser lors de la prochaine édition possible du festival avec des danseurs professionnels. Selon la ville où ils participeront, ils se produiront dans l'une des éditions suivantes : Francfort, ou Turin, ou Lyon, en présentant un solo de leur choix.

Les jeunes danseurs sélectionnés auront le droit de participer à la prochaine édition possible du festival, et bénéficieront de :

- 5 ateliers de danse gratuits
- la possibilité de se produire gratuitement sur scène, avec des jeunes danseurs et des professionnels
- 2 billets gratuits pour chaque spectacle du festival (1 pour le participant, 1 pour l'accompagnateur)

Le directeur artistique, Raffaele Irace, souhaite accueillir les jeunes danseurs dans un événement international accrédité (Solocoreografico Solo Dance Festival) en mettant à disposition le professionnalisme de son organisation. (www.solocoreografico.com)

SOLOCOREOGRAFICO YOUTH se déroulera de la manière suivante dans les trois villes différentes : Francfort, Turin, Lyon.

Samedi

10h00 – 11h30 Atelier de danse contemporaine
11h45 – 13h15 Atelier de danse contemporaine

- pause déjeuner

13h45 – 15h15 Atelier de danse contemporaine

> 20h00 – 21h30 Spectacle : **Solocoreografico - Programme du soir et Cérémonie de remise des prix**

Dimanche

10h00 – 11h30 Atelier de danse contemporaine (avec le directeur du festival Raffaele Irace)
11h45 – 13h15 Atelier de danse contemporaine

> 15h00 – 17h00 Spectacle : **Solocoreografico - Youth et Cérémonie de remise des prix**

Les ateliers se tiendront sur la scène des théâtres accueillant le festival :

- Francfort: **Gallus Theater**, Kleyerstraße 15, 60326 Francfort
- Turin: **Teatro Café Müller**, Via Paolo Sacchi 18/d, 10128 Turin
- Lyon: **Théâtre-studio aux Échappées Belles**, 65 Rue du Bourbonnais, 69009 Lyon, France

Art. 2 - Âge, catégories, chorégraphie

Les danseurs doivent avoir entre 12 et 17 ans, ou s'ils sont déjà adultes (18+), ils doivent être étudiants dans une école de danse ou une académie de danse. Il n'y a pas de limite d'âge pour le chorégraphe. La catégorie sera unique, car l'événement sélectionnera les jeunes artistes en fonction de leur qualité artistique et technique, non de leur âge. Plusieurs chorégraphies peuvent être soumises. Le chorégraphe peut également être l'interprète de la chorégraphie présentée.

Le style et le genre de danse, le choix du thème et de la musique sont à la discrétion du chorégraphe. La durée maximale autorisée est de 4 minutes. La chorégraphie du candidat peut avoir déjà été présentée lors d'autres événements par le passé.

Art. 3 - Frais de participation. dates limites

À partir de cette année, il est possible de s'inscrire aux trois éditions avec une seule candidature.

- Édition de Francfort : 12 et 13 octobre 2024 (date limite : 6 octobre)
- Édition de Turin : 23 et 24 novembre 2024 (date limite : 17 novembre)
- Édition de Lyon : 1er et 2 février 2025 (date limite : 25 janvier)

Frais d'inscription pour 1 édition, programme complet : 120 €

Frais d'inscription pour 2 éditions, programme complet : 210 €

Frais d'inscription pour 3 éditions, programme complet : 280 €

La participation uniquement aux ateliers est également prévue, avec les frais suivants : 1 cours 20 € / 2 cours 35 € / 3 cours 45 € / 4 cours 55 € / 5 cours 65 €

Remarque : la participation uniquement aux ateliers n'inclut pas la prestation sur scène ni les billets gratuits pour les spectacles.

Les frais de participation doivent être payés par virement bancaire à :

Associazione Culturale SUPERNOVA ETS

Banca di Asti

IBAN : IT11 U060 8530 4100 0000 0024 263

Dans la raison du paiement, précisez : "Frais d'inscription - Nom et prénom du danseur"

- Lisez attentivement et signez ce règlement.
- Remplissez et signez le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site www.solocoreografico.com.
- En plus du règlement et du formulaire d'inscription signé, envoyez un certificat validant votre aptitude à la danse en pièce jointe, ainsi que la copie du paiement d'inscription, à l'adresse e-mail suivante : solocoreografico@gmail.com, l'objet du courriel devant être : Inscription Solocoreografico Youth - Nom Prénom

IMPORTANT : écrivez les coordonnées de la personne (Nom, Prénom, adresse et code fiscal) qui a effectué le paiement par e-mail à solocoreografico@gmail.com, pour permettre à notre administration d'émettre une facture régulière.

Le chorégraphe et/ou la personne de contact est responsable de l'authenticité des documents fournis. En cas de constatation de documents incomplets ou de falsification par l'organisation, les participants seront exclus du programme jeunesse.

Seules les inscriptions reçues via le formulaire officiel, qui peut être téléchargé depuis le site web www.solocoreografico.com, sont valides.

Art. 4 - Répétitions

Il n'y a pas de répétitions de la chorégraphie sur scène, mais seulement une brève mise en place de l'espace scénique.

Art. 5 - Musique

Les morceaux de musique doivent être exclusivement au format .mp3 et nommés comme suit :

Nom Prénom du danseur - Titre de la chorégraphie. Ils doivent être envoyés par e-mail à solocoreografico@gmail.com avec la soumission de la candidature.

Les chorégraphes doivent apporter une copie de sauvegarde de la pièce sur une clé USB, au cas où cela serait nécessaire.

Art. 6 - Lumières

Un design d'éclairage fixe sera disponible pour toutes les chorégraphies. Il sera possible de choisir entre un éclairage chaud ou froid. Le design d'éclairage sera fixe et ne pourra pas être modifié.

Art. 7 – Présence des candidats au spectacle

Pendant les phases de sélection, les participants pourront accéder à la zone du public en fonction de la disponibilité des places.

Art. 8 - Jury

Le jury est composé de personnalités et de professionnels de la danse, de directeurs artistiques, de chorégraphes, de danseurs, de programmeurs, d'agents, de journalistes. L'organisation peut à tout moment modifier la composition du jury si nécessaire ou en cas de force majeure.

Art. 9 – Évaluations et sélectionnés

Le jury sera composé de professionnels internationaux de la danse et présidé par le directeur artistique Raffaele Irace. L'utilisation intelligente et créative de l'espace et du temps, la concrétisation d'une idée à travers une chorégraphie pour la danse d'un interprète unique et son talent seront les piliers de l'évaluation des performances, indépendamment du style proposé et de l'âge des candidats.

Les résultats de la sélection seront communiqués à la fin des performances par le directeur artistique et le jury présents dans la salle. Le lendemain, les noms seront publiés sur les réseaux sociaux et les canaux web. La décision du jury sera définitive.

Art. 10 - Prix

Le jury sélectionnera un maximum de 3 chorégraphies qui participeront au festival international pour professionnels **SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival** lors de l'une des prochaines éditions possibles à Francfort (Allemagne), Turin (Italie) ou Lyon (France).

Les chorégraphies sélectionnées seront présentées lors de la soirée du festival. Les danseurs et chorégraphes invités auront un accès gratuit à tous les ateliers et spectacles pendant les jours du festival.

Participer au festival professionnel est une excellente opportunité de visibilité et de partage pour les chorégraphes et les jeunes artistes, permettant d'accéder directement à une communauté artistique unique, professionnelle et internationale. En effet, le réseau du festival Solocoreografico s'étend dans le monde entier : France, Allemagne, Italie, Israël, Portugal, Singapour, Slovénie, États-Unis, Turquie. Cela permet, en cas de sélection, d'accéder à diverses plateformes de danse :

Nos partenaires :

- **FRANCE** > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - édition de Lyon
- **ALLEMAGNE** > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - édition de Francfort
- **ALLEMAGNE** > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - édition de Friedrichshafen
- **ALLEMAGNE** > International Choreography Competition - Hanovre
- **ISRAËL** > MACHOL SHALEM Dance Festival - Jérusalem
- **ISRAËL** > Jerusalem International Solo Dance Festival
- **ITALIE** > SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - édition de Turin
- **ITALIE** > Teatro Café Müller / BlucinQue Associazione - Turin
- **PORTUGAL** > Quinzena de Dança de Almada Festival - Almada
- **SINGAPOUR** > Odyssey Dance Theater International – Singapour
- **SLOVÉNIE** > OPUS - Concours International des Jeunes Créateurs de Danse - Celje
- **ÉTATS-UNIS** > Oklahoma International Dance Festival
- **TURQUIE** > Solo Contemporary Dance Festival - Ankara

Art. 11 - Billets

Spectacle des professionnels de Solocoreografico le samedi à 20h00 (Pour les participants inscrits et une personne, l'entrée est gratuite. Ceux qui assistent uniquement aux cours de danse paieront un tarif réduit)

Spectacle Solocoreografico YOUTH le dimanche à 15h00 (Pour les participants inscrits et une personne, l'entrée est gratuite. Ceux qui assistent uniquement aux cours de danse paieront un tarif réduit)

Les billets peuvent être réservés à l'avance sur www.solocoreografico.com

Les spectacles auront lieu à :

- Francfort : **Gallus Theater**, Kleyerstraße 15, 60326 Francfort
- Turin : **Teatro Café Müller**, Via Paolo Sacchi 18/d, 10128 Turin
- Lyon : **Théâtre-studio aux Échappées Belles**, 65 Rue du Bourbonnais, 69009 Lyon, France

Art. 12 – Enregistrements vidéo et photographies

Les photographes et opérateurs vidéo non autorisés par le théâtre ne seront pas admis pendant le spectacle. L'organisation produira un film et des photographies nécessaires à la documentation de l'événement. Les vidéos et les photographies seront disponibles à l'achat dans les jours suivant l'événement.

Art. 13 – Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés. En cas de non-participation à l'événement pour des raisons non imputables à l'organisation, pour renonciation ou autre, aucun remboursement des frais ne sera accordé.

Art 14 - Utilisation des images

L'organisation de l'événement se réserve le droit d'utiliser les images et vidéos des performances pour des diffusions éventuelles à la télévision ou sur internet. Le participant et toute personne le remplaçant cèdent à l'Organisation tous les droits liés à l'utilisation des images et vidéos créées pendant la compétition. Cela signifie que les participants et toute personne les remplaçant ne pourront pas réclamer de demande économique pour l'utilisation éventuelle des images et vidéos utilisées selon les méthodes susmentionnées.

Art. 15 – Utilisation des données personnelles

L'organisateur est autorisé à acquérir et à utiliser (sauf opposition écrite) les données personnelles fournies par chaque participant à des fins promotionnelles, informatives et statistiques, conformément aux lois en vigueur. Les données personnelles ne seront en aucun cas transférées à des tiers.

Art. 16 - Santé physique

Les participants à la compétition, ou toute personne les remplaçant, déclarent être en bonne santé selon les certificats médicaux en leur possession et déjà fournis lors de la phase d'inscription. L'organisateur décline également toute responsabilité pour les dommages aux biens ou aux personnes pouvant survenir au cours des différentes étapes de l'événement, que ce soit subi ou causé par les participants eux-mêmes ou par leurs accompagnateurs.

Art. 17 - Acceptation du règlement

La participation à la compétition implique l'acceptation inconditionnelle de ces règlements et de toute règle additionnelle que l'organisation se réserve le droit d'introduire et qui a une valeur équivalente à celle du règlement lui-même. En cas de non-respect des dispositions de ces règlements, l'Organisation peut également adopter la mesure d'expulsion de la compétition. Dans ce cas, le participant n'a droit à aucun remboursement ni indemnité.

Art. 18 - Responsabilité

Consentement exonérant la personne habilitée. L'organisation est exonérée de toute responsabilité en cas de dommages corporels (à elle-même ou à autrui) ou de dommages matériels survenant dans le cadre de la pratique de la danse à l'occasion de la compétition, considérant que ces dommages sont couverts par le consentement de la personne habilitée, déchargeant le participant et l'organisation de toute responsabilité à cet égard, et ce, en signant ce règlement et le formulaire d'inscription en tant que disposition formelle de consentement.

L'organisation n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des biens ou objets de valeur et effets personnels des membres apportés dans les lieux de la compétition.

Art. 19 – Décisions et évaluations extraordinaires

Pour toute question non abordée dans ces règlements, chaque décision relève de la direction artistique de l'organisation.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le soussigné déclare avoir lu et accepté pleinement le règlement du
"SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival - YOUTH"

Signature du chorégraphe/enseignant (Nom et Prénom, lieu, date et signature)

Signature du danseur (Nom et Prénom, lieu, date et signature)

Numéro de pièce d'identité du parent ou tuteur du mineur _____

Signature du parent ou tuteur du mineur (Nom et Prénom, lieu, date et signature)

Pour toute communication et information supplémentaire: email : solocoreografico@gmail.com

SOLOCOREOGRAFICO Solo Dance Festival – Lyon 2025 produit par **Associazione Culturale SUPERNOVA - Turin, et Hallet-Eghayan | Artistes Associés - Lyon.**